

Dynamique de l'extension urbaine sur la Grande *Niayes* de Pikine entre 1997-2016 : quelles menaces sur l'agriculture périurbaine

Khalifa DIOP, Cheikh Ahmed Tidiane FAYE* et Seydou Alassane SOW

*Université Gaston Berger, UFR de Lettres et Sciences Humaines, Laboratoire Leïdi,
Dynamique des Territoires et Développement, BP 234 Saint-Louis, Sénégal*

* Correspondance, courriel : chatifa@yahoo.fr

Résumé

Ce travail porte sur la quantification de la perte des superficies agricoles dans la Grande *Niayes* de Pikine. Ces dernières subissent une double pression du front urbain et des aménagements in situ qui se traduit par une régression continue des surfaces cultivables. La méthode utilisée est la cartographie diachronique entre 1997 et 2016. Elle décrit et quantifie les mouvements spatiaux du front urbain, des aménagements *in situ* et leurs impacts sur la perte de terres agricoles. Les résultats montrent, depuis 1997, une perte de 84 hectares de surfaces agricoles au profit d'habitations et d'établissements spécialisés. Les zones les plus touchées sont Pikine Nord et Ouest où la densité du tissu urbain accélère la conversion des champs en foyers humains. Le rôle de l'État est déterminant dans ce processus : il est le premier expropriant de maraîchers par le biais d'infrastructures souvent inopinées. Ces conclusions contribuent ainsi à actualiser les données sur la dynamique spatiale de la Grande *Niayes* de Pikine et apportent des informations nouvelles sur celle des champs maraîchers.

Mots-clés : *Grande Niayes de Pikine, cartographie diachronique, agriculture périurbaine.*

Abstract

Dynamics of urban extension on the Great *Niayes* of Pikine between 1997-2016 : what threats on peri-urban agriculture

This work concerns the quantification of the loss of agricultural areas in the Great *Niayes* of Pikine. The latter are under double pressure from the urban front and in situ facilities, resulting in a uninterrupted regress of cultivable areas. The method used is the diachronic mapping between 1997 and 2016. It describes and quantifies the spatial movements of the urban front, in situ facilities and their impacts on the loss of agricultural land. The results show, since 1997, a loss of 84 hectares of farmland in favor of homes and specialized establishments. The most affected areas are North and West Pikine where the density of the urban fabric accelerates the conversion of fields into human homes. The role of the State is crucial in this process: it is the first expropriating party of market gardeners through infrastructures often unexpected. These conclusions help to update the data on the spatial dynamics of the Great *Niayes* of Pikine and provide new information on the market gardening fields.

Keywords : *Great Niayes of Pikine, diachronic mapping, peri-urban agriculture.*

1. Introduction

Au Sénégal, la problématique de l'agriculture périurbaine est abordée en rapport avec son milieu d'évolution qui présente certaines particularités : les *Niayes*. Celles-ci sont définies comme une zone écologique à haute valeur agronomique formée de dépressions assurant la transition entre les dunes jaunes semi-fixées et le système ogolien continental (dunes rouges) notamment. Ces dépressions longent la Grande Côte sénégalaise qui abrite quatre (4) des plus grandes agglomérations du pays : Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis [1]. Elle « *est de loin, la première région économique du Sénégal* » [2]. La production horticole du pays provient à 80 % de cette zone. Cependant, la croissance démographique notée depuis les années 1970 pose de plus en plus la question de l'avenir de l'agriculture périurbaine. Ainsi, les surfaces horticoles de la région de Dakar ont diminué de 6 % entre 1988 et 1994. Et entre 2007 et 2008, 655 hectares de terres agricoles ont été convertis en zones d'habitation [3]. En effet, Dakar enregistre un taux d'urbanisation de 4 % et les densités de populations atteignent dix mille (10.000) habitants au km². Cette dynamique rapide intensifie l'empiètement du bâti sur les surfaces maraîchères [4]. L'objectif de ce travail est d'étudier la dynamique spatiale du front urbain et des aménagements *in situ* en tant que contrainte de l'agriculture périurbaine dans la Grande *Niayes* de Pikine.

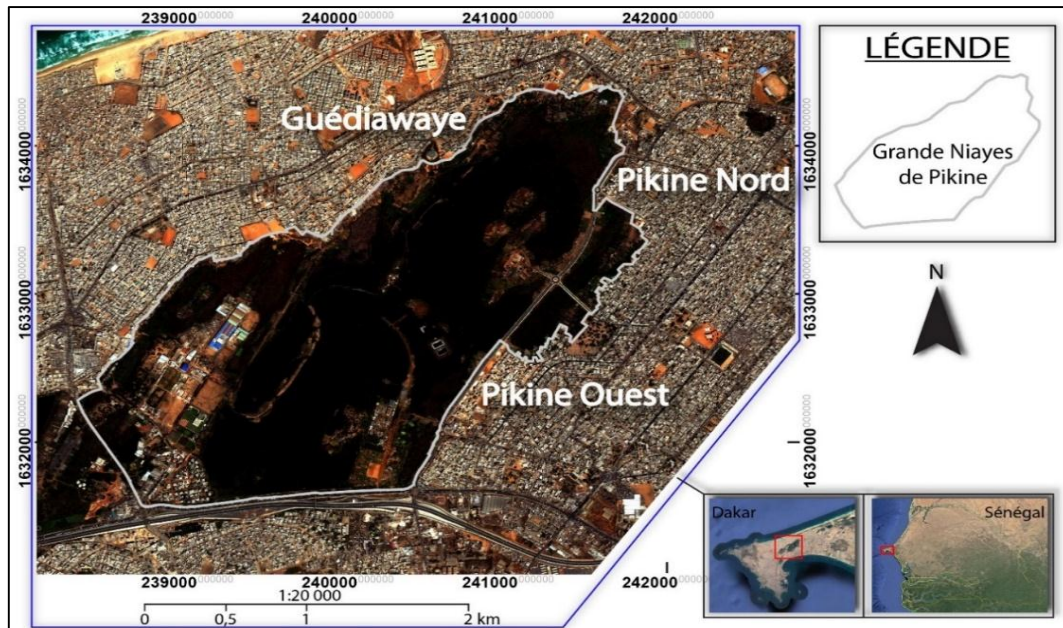
2. Méthodologie

La méthodologie cible la quantification de la régression des aires maraîchères. Nous avons procédé à cet effet à une analyse diachronique. Celle-ci s'articule autour des points suivants : i) présentation des données, ii) cartographie diachronique iii) analyse cartographique et statistique. Cette démarche est complétée par une analyse des sources bibliographiques complémentaires et des entretiens sommaires avec les services en charge de la gestion de l'environnement urbain.

2-1. Présentation des données

2-1-1. Localisation de la zone d'étude

La Grande Niayes de Pikine est logée dans le système dunaire de la grande côte sénégalaise, qui s'étend sur 180 km. Elle occupe la partie méridionale de ces formations géologiques du quaternaire et a la particularité d'être ceinturée par les agglomérations de Guédiawaye et de Pikine. Celles-ci comptent avec Dakar et Rufisque, les quatre (4) communes de la région de Dakar. Pikine se situe à l'est de la commune de Dakar, à l'ouest de Rufisque et au sud de la commune de Guédiawaye, considérée comme son continuum géographique. C'est son érection en commune par le décret n° 90-1134 du 08 octobre 1990 qui sépare Guédiawaye de Pikine [5]. Celle-ci est la plus peuplée de la région de Dakar avec 1 million d'habitants et 10 000 par km² [6]. Elle s'est développée en grande partie dans les *Niayes*, particulièrement la Grande Niayes de Pikine (*Carte 1*).



Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

2-1-2. Données de l'analyse diachronique

Six dates ont été choisies pour l'analyse en raison de la disponibilité des données (*Tableau 1*).

Tableau 1 : Liste des images satellitaires et photographies aériennes

Données	Format	Date	Résolution spatiale	Résolution temporelle
Photographie aérienne DTGC	.tif	1997	1:0,970	-
Image satellite Quick Bird	.tif	2003	1:1	6 ans
Image SPOT 5	.tif	2007	1:0,999	4 ans
Image ALOS	.tif	2011	1:1	4 ans
Image ORBVIEW	.tif	2014	1:0,457	3 ans
Image Google Earth	.jpeg	2016	1:1,051	2 ans

Les images ont une bonne résolution spatiale (entre 1:0,4 et 1:1), ce qui permet d'avoir des résultats fiables en zone urbaine. La résolution temporelle varie de 6 à 2 ans, suffisant pour saisir la dynamique de production de l'espace, très rapide dans la zone. L'échelle est comprise entre 1/20 000 au 1/25 000 permettant une bonne visibilité des contours des objets. L'analyse a été effectuée en plusieurs étapes sous *ArcMap 10.2* et la mise en page, sous *Illustrator CS6*.

2-2. Cartographie diachronique de l'extension urbaine sur les parcelles maraîchères

Pour quantifier la régression des aires maraîchères, nous avons procédé à une analyse diachronique. Elle consiste en une étude de l'évolution d'un espace sur deux ou plusieurs pas de temps afin d'en comprendre la dynamique. Dans le cadre de notre étude, l'espace cible se situe cœur de la ville. Ainsi nous avons émis l'hypothèse selon laquelle le site subit l'avancée du front urbain. Nous avons donc identifié les différentes entités impliquées dans ce mouvement spatial. Ce sont le front urbain, les aménagements construits au sein de la Niayes et les parcelles maraîchères grignotées ou totalement converties en zones non agricoles. Le *Tableau 2* recense et décrit les classes d'entités choisies.

Tableau 2 : Classes d'occupation du sol

Classes d'occupation du sol	Description
Parcelles maraîchères	Ce sont les champs en cultures pérennes localisées sur toute l'étendue de la Grande Niayes
Front urbain	C'est l'ensemble des habitations et aménagements appartenant à la ville et mitoyens de la Grande Niayes. Ils constituent la frange urbaine en extension vers les espaces de production.
Aménagements in situ	Ils représentent le bâti au sein de la Niayes constitué pour l'essentiel de bureaux, d'espace de loisirs et d'établissements commerciaux. Contrairement au front urbain, ils ne constituent pas un continuum spatial de la ville mais sont littéralement installés dans la Grande Niayes.
Eau	C'est le lac central de la Niayes appelé aussi en termes vernaculaires « <i>Dex méew</i> » ou lac de lait.

Après l'identification des classes, nous avons défini une année de référence. Ainsi, le choix de l'année 1997 est motivé, d'une part, par le fait que la dynamique régressive des exploitations agricoles a commencé au début des années 2000. Elle est donc postérieure à l'année choisie. D'autre part, la disponibilité des données nous a imposé le choix des années d'étude depuis 1997. En effet, nous avons pu trouver six années pertinentes (disponibilité des données) : 2003, 2007, 2011, 2014 et 2016 constituant nos repères temporels pour apprécier l'évolution de cet espace. Nous allons présenter la nature et les sources des données collectées.

2-3. Analyse cartographique et statistique

Cette partie a été effectuée sur six étapes : Calage des images à partir de celle d'ALOS 2011 déjà géoréférencée ; la délimitation de l'espace d'étude ; la digitalisation (numérisation) ; le géotraitement et l'analyse statistique.

3. Résultats et discussion

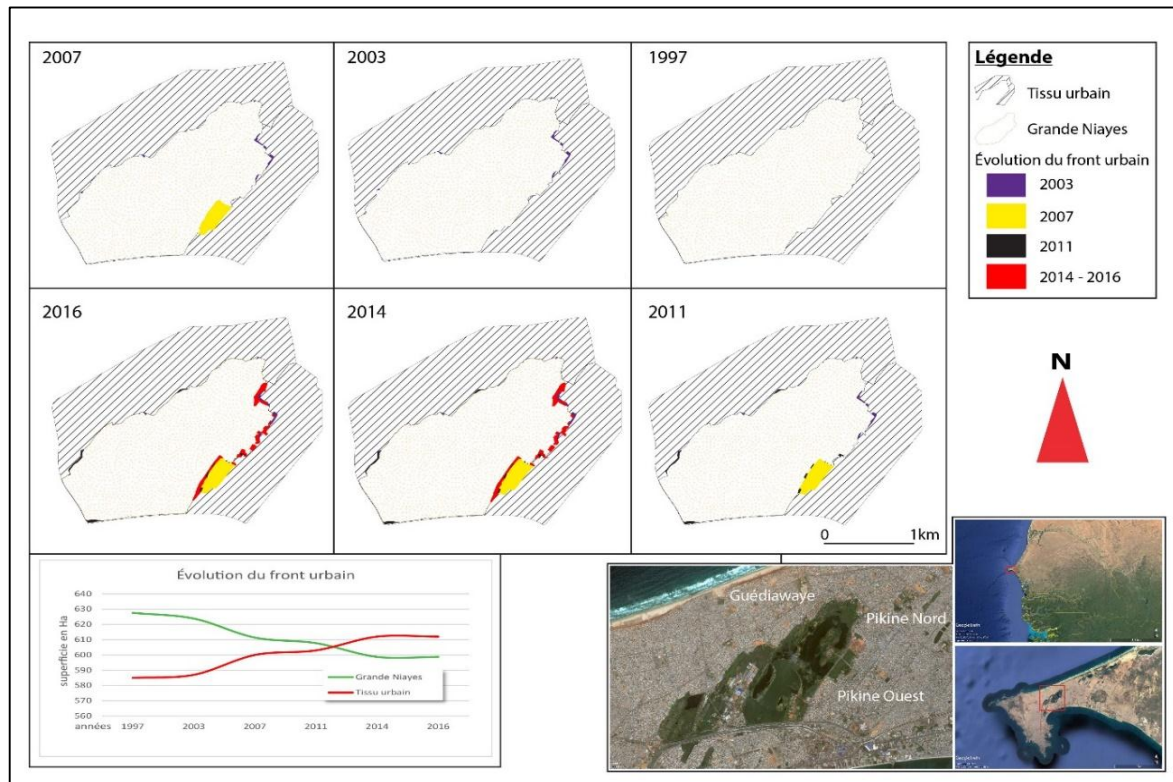
3-1. Résultats

L'évolution des parcelles maraîchères dépend de la dynamique du système spatial Grande Niayes-Ville périphérique. En effet, chaque avancée du front urbain ou des aménagements *in situ* se fait au détriment des terres agricoles. C'est pourquoi, il est opportun d'étudier l'évolution du front urbain en rapport avec le périmètre de la Niayes avant d'intégrer les aménagements *in situ* pour terminer avec leur impact sur les parcelles maraîchères.

3-1-1. Évolution du front urbain

Nous rappelons que la Grande *Niayes* de Pikine est entièrement ceinturée par les villes de Pikine et Guédiawaye. Ces agglomérations, les plus peuplées de la banlieue dakaroise, connaissent une extension très rapide. Ainsi dès 2003, les fronts de Pikine Nord et Ouest et celui de Guédiawaye ont commencé à grignoter le périmètre de la *Niayes*. Cependant de 2007 à 2016, l'extension concerne essentiellement la ville de Pikine. En effet l'avancée de Guédiawaye est stoppée par l'obstacle topographique (la ville est située en moyenne à 15 m au-dessus de la Grande *Niayes*) et par une bande de *Casuarina equisetifolia* (filao) reboisée sur le flanc dunaire où elle progressait. A Pikine cependant, toute la bande de la Niayes contiguë à la ville recule

régulièrement en faveur des habitations. L'évolution de ces deux entités spatiales est quasi proportionnelle. Ce qui signifie que la régression de la Niayes dépend presque entièrement de l'extension de la ville. Au total, ce sont 27 ha gagnés par la ville et 29 ha perdus par la Grande Niayes de 1997 à 2016 (*Carte 2*).



Carte 2 : Évolution du front urbain face à la Grande Niayes de 1997 à 2016

Cependant, le rythme d'extension de la ville varie suivant des pas de temps. La **Figure 1** décrit deux tendances quasi inversement proportionnelles. La *Niayes* régresse à mesure que la ville avance. Deux époques sont déterminantes dans l'évolution du front urbain :

- la période 2003-2007 enregistrée comme la plus intense dans le processus d'extension du tissu urbain, soit 13 Ha de plus pour la ville aux dépens de la *Niayes* en 4 ans ;
- celle de 2011-2016, qui enregistre 9 ha de plus pour la ville et son équivalent de moins pour la *Niayes* en 5 ans.

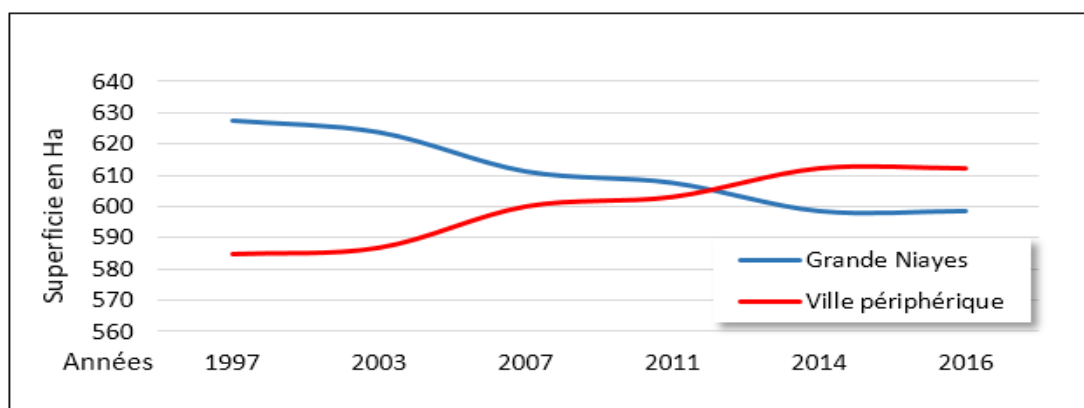
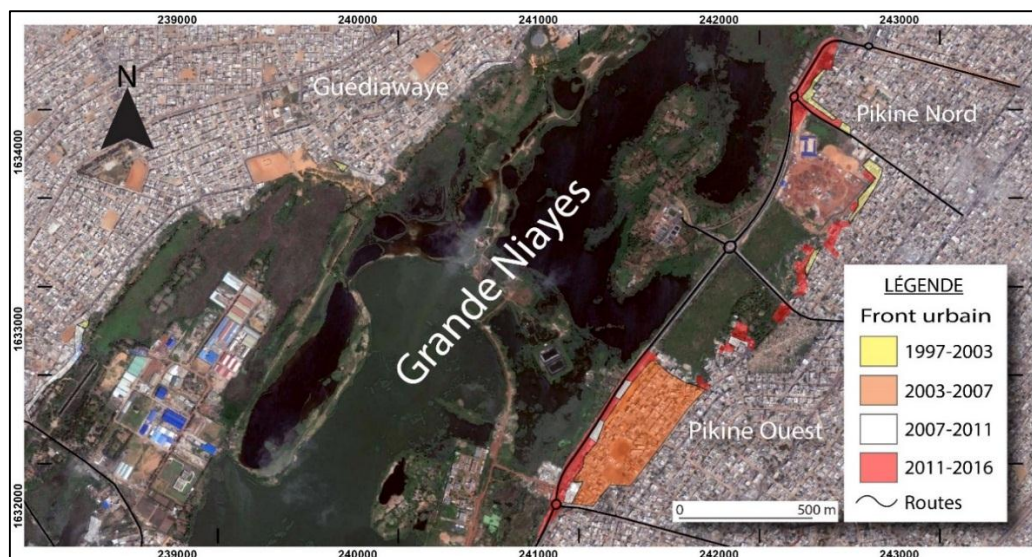


Figure 1 : Évolution du front urbain sur la zone des Niayes de 1997 à 2016

Cette intensité s'explique, entre 2003 et 2007, par la construction d'une cité baptisée Lobat Fall sur 13 Ha de parcelles maraîchères à Pikine Ouest (Partie Sud-est de la *Niayes*). Et entre 2014 et 2016, un projet d'établissements commerciaux a fait déblayer 9 ha de champs dans le site du Technopôle. Les enquêtes de terrain ont révélé que c'est un projet intitulé « *Programme Immobilier des Surfaces Commerciales du Technopole* » initié par la CCBM et qui devrait s'étendre sur 8 hectares. Nous avons sur la **Carte 3** une vue plus précise sur l'évolution du front urbain.

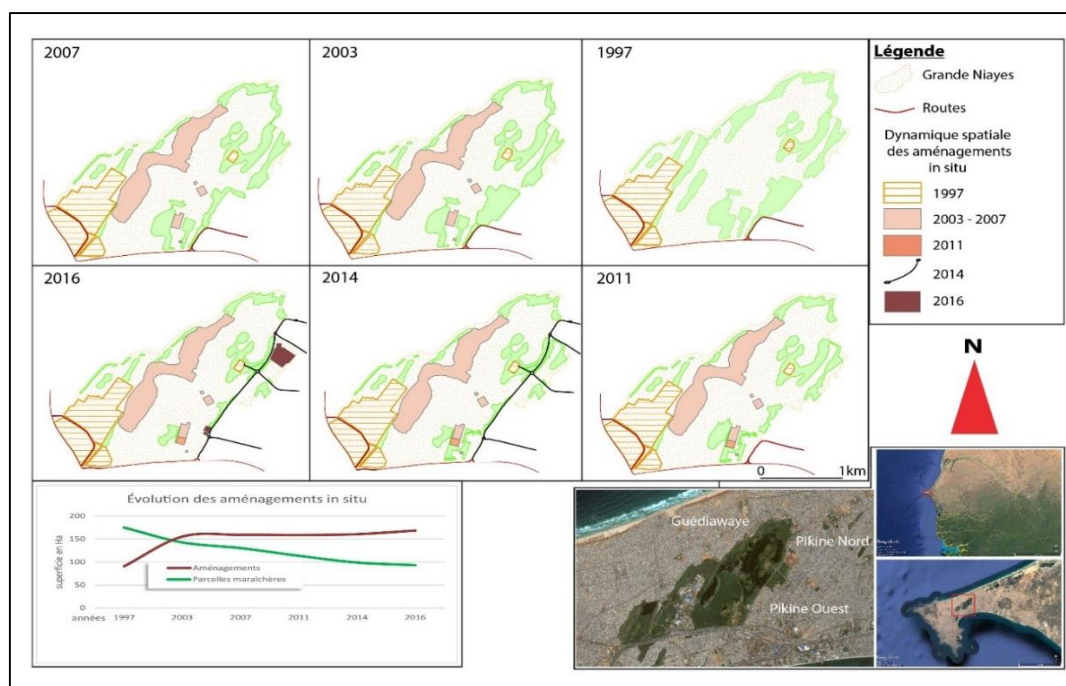


Carte 3 : Front urbain 1997-2016

Nous constatons que l'avancée du front urbain concerne essentiellement Pikine Nord et Ouest. Son influence sur la *Niayes* est partagée par les aménagements implantés au cœur de cette dernière. Qu'en est-il de ces aménagements ?

3-1-2. Évolution des aménagements in situ

La **Carte 4** montre deux agrégats d'établissements non agricoles dans la Grande *Niayes* en 1997. Au sud-ouest, les installations du CDH et des alentours jouxtent la cité Fayçal de Cambérène sur une superficie de 70 Ha. Et dans la partie Ouest s'est installée la station d'épuration de l'ONAS de Pikine (2 Ha). En 2003, on note l'aménagement du Golf club de Dakar sur 60 Ha. Au même moment, les parcelles agricoles diminuent de 32 Ha. La dynamique d'implantation des aménagements s'est stabilisée jusqu'en 2011 avec l'extension du bâtiment du Technopôle pour accueillir l'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE) et le siège de l'agence de télécommunication Expresso, soit 1 Ha supplémentaire. En 2016, la construction de l'arène nationale succède à l'installation d'un axe routier de 2,5 km effectuée en 2013. Au total, 74 Ha d'aménagements non agricoles ont vu le jour dans la Grande *Niayes* depuis 1997.



Carte 4 : Évolution des aménagements in situ face à l'espace maraîcher de 1997 à 2016

La période 1997-2003 a été reconnue comme la plus active dans le processus d'implantation des aménagements au sein de la Grande Niayes (*Figure 2*). Durant cette période, le Golf club de Dakar et le bâtiment du Technopôle ont été construits sur pas moins de 64 Ha. Entre 2003 et 2016, nous notons l'aménagement de 10 ha supplémentaires dont 8 ha entre 2014 et 2016.

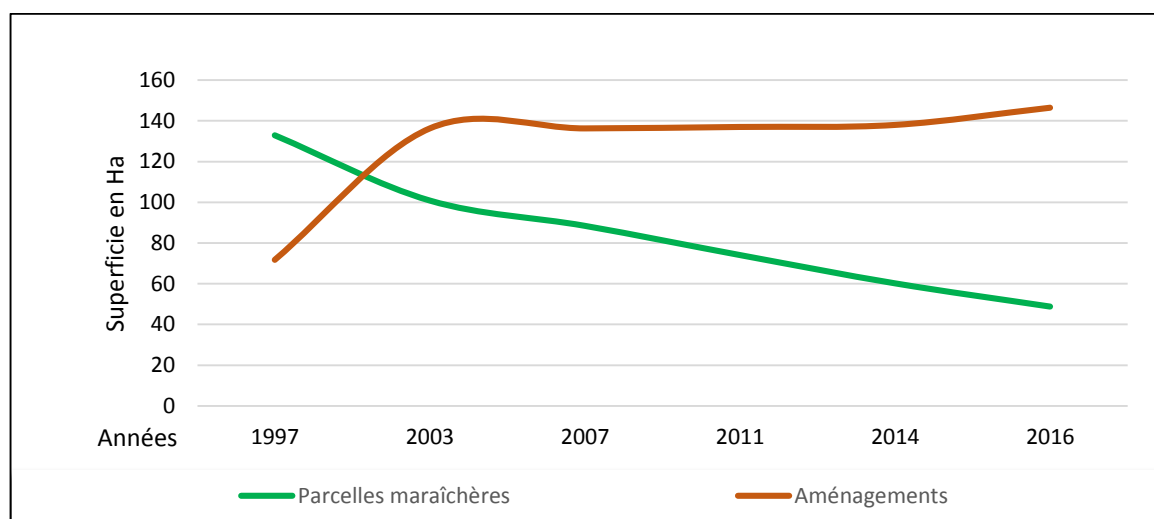


Figure 2 : Évolution des aménagements dans la Niayes de Pikine de 1997 à 2016

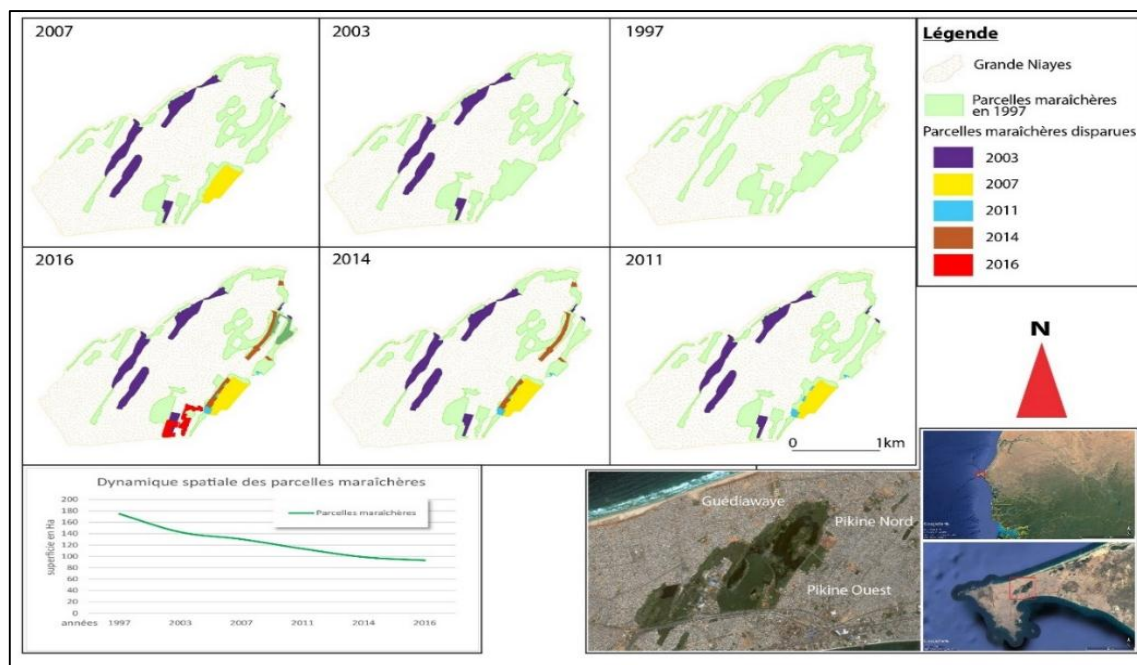
La *Carte 5* présente une vue détaillée des aménagements en question. Il apparaît que la quasi-totalité des aménagements sont une œuvre de l'État. Sauf les quelques établissements privés (habitations, établissements commerciaux). Même pour ces derniers, les enquêtés affirment que c'est la municipalité de Pikine qui en a donné l'autorisation. Ceci n'est évidemment pas vérifié mais le silence des autorités municipales semble révélateur. Globalement, nous notons une dynamique croissante du front urbain et des aménagements *in situ*. Cette évolution se fait au détriment des aires de culture. Celles-ci ont évolué en reculant au fil des années.



Carte 5 : Aménagements dans la Grande Niayes de Pikine de 1997 à 2016

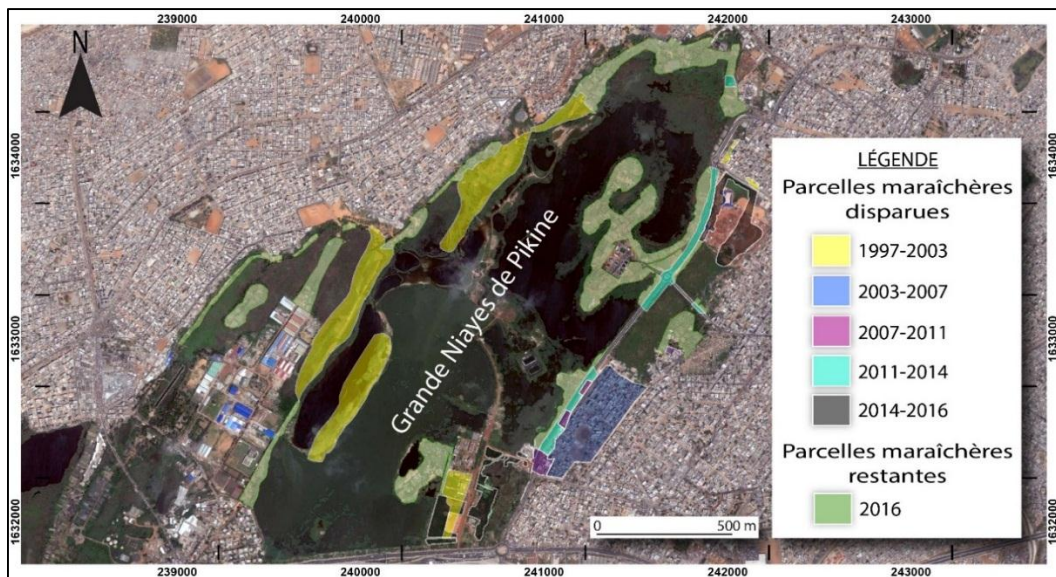
3-1-3. Évolution des parcelles maraîchères

Contrairement à la dynamique progressive du front urbain et des aménagements *in situ*, celle des parcelles maraîchères est régressive. En effet, au nord-est (Pikine Nord), au sud (Technopôle), au nord (Guédiawaye) et à l'ouest (Cambérène), les terres agricoles ont baissé de 32 Ha entre 1997 et 2003. Entre 2003-2007 et 2007-2011, respectivement 13 et 14 Ha de champs maraîchers ont été perdus au sud-est (Pikine Ouest). Jusqu'en 2014, la dynamique régressive des exploitations se poursuit vers le nord (Pikine Ouest à Nord) où 14 Ha ont été perdus. Enfin au sud (Technopôle), 11 Ha ont disparu entre 2014 et 2016 (**Carte 6**).



Carte 6 : Dynamique des aires maraîchères dans la Grande Niayes de Pikine : 1997-2016

En somme, les aires de cultures maraîchères sont passées de 101 Ha en 1997 à 49 Ha en 2016, soit une baisse de 84 Ha en 20 ans (**Carte 7**).



Carte 7 : *Dynamique des aires maraîchères de 1997 à 2016*

La courbe d'évolution de cette tendance souligne une dynamique régressive très rapide (**Figure 3**). Ce qui ne permet pas des réajustements socio-économiques des populations agricoles affectées.

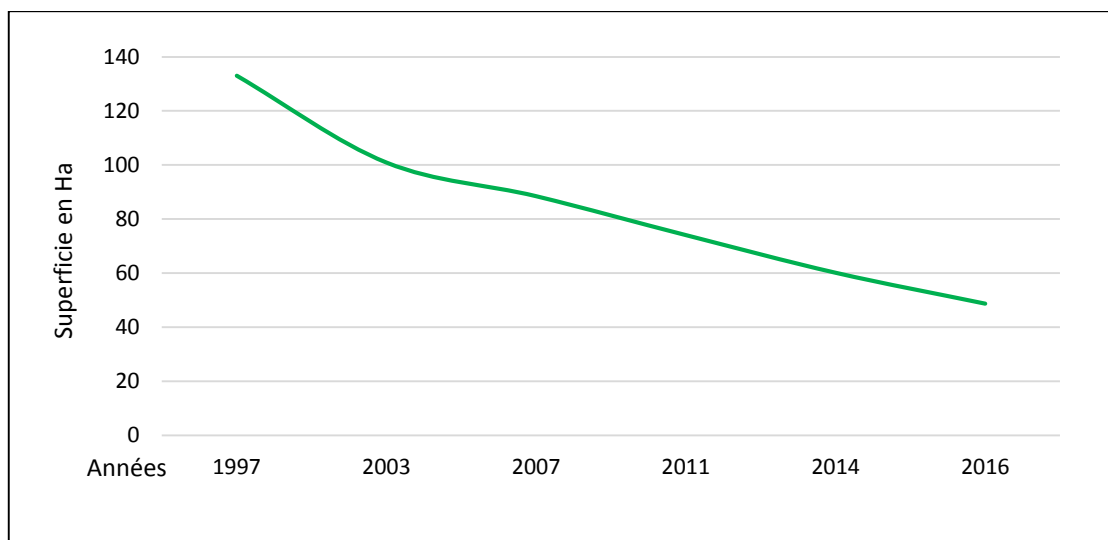
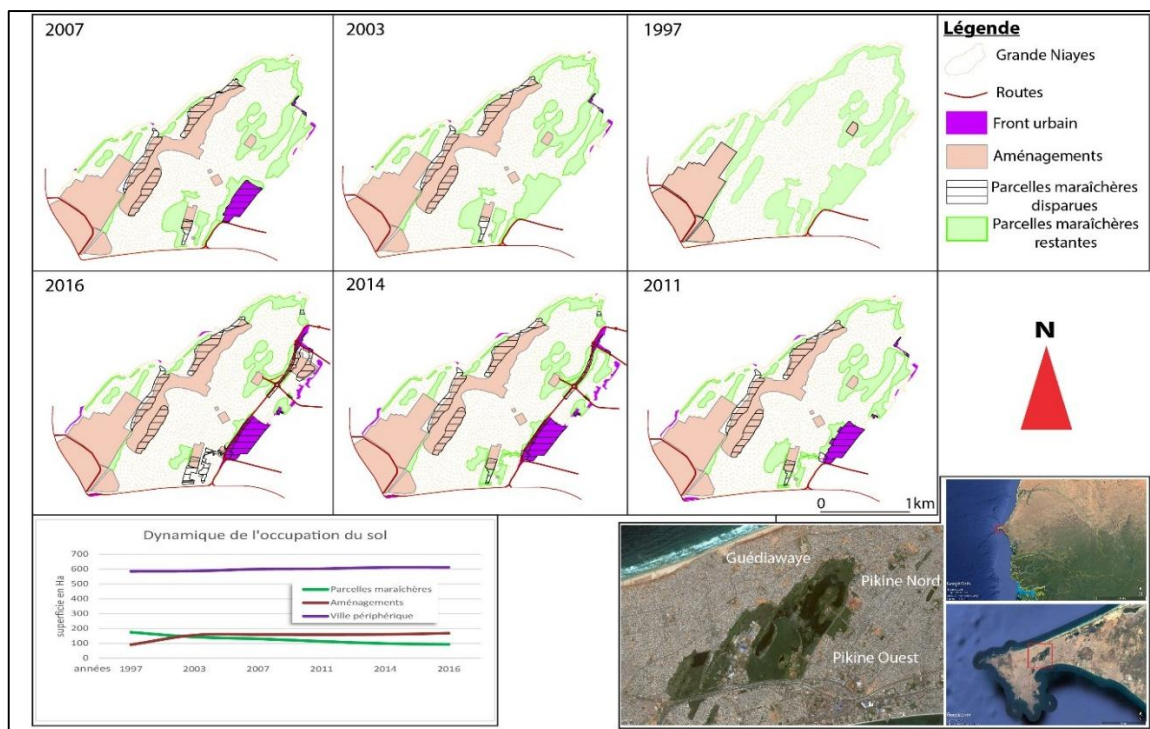


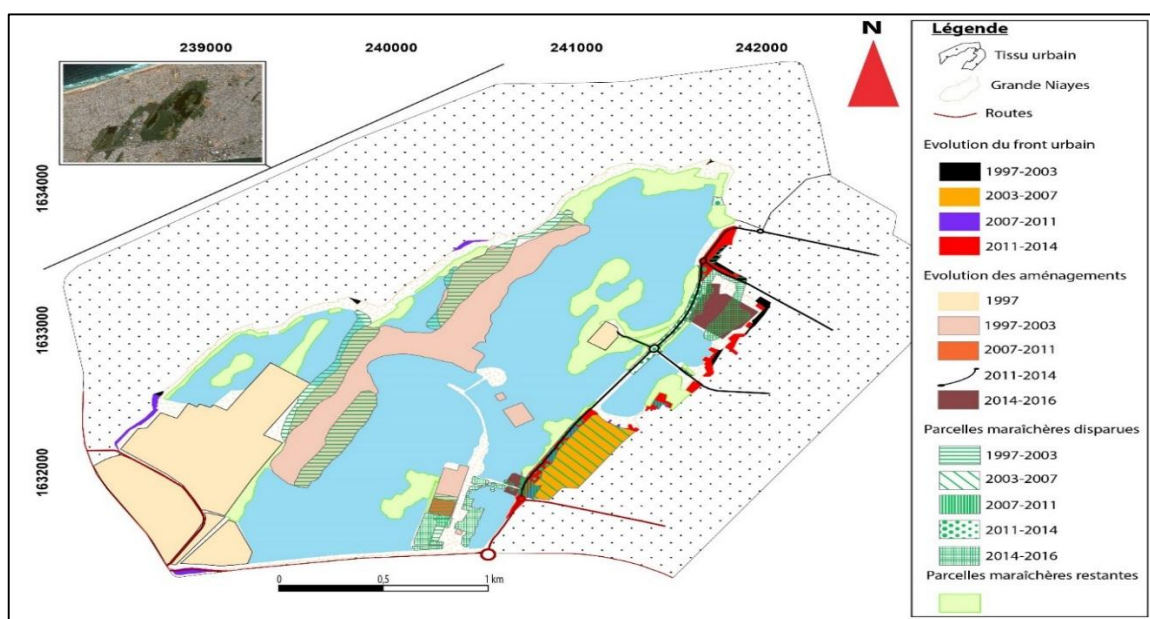
Figure 3 : *Évolution des aires maraîchères de 1997 à 2016*

La dynamique est en faveur de la baisse continue des espaces maraîchers. La période la plus marquée est celle de 1997-2003. Ensuite, le recul des champs observe un mouvement régulier jusqu'en 2016. En aucune période, la baisse des superficies cultivables n'a connu de rupture, contrairement à l'implantation des aménagements (2003 - 2007), à l'avancée du front urbain et au rétrécissement de la Grande Niayes (2014 - 2016). Cela signifie que le foncier agricole subit une double pression simultanément ou de façon alternée. D'une part par de l'extension du tissu urbain et d'autre part par l'érection d'établissements non agricoles au sein de la *Niayes*. La **Carte 8** fait état de ce double assaut sur les espaces agricoles.



Carte 8 : Dynamique des espaces maraîchers face au front urbain et aux aménagements in situ de 1997 à 2016

Entre 1997 et 2003, quelque 30,6 Ha ont été directement amputés au maraîchage par la ville et les aménagements *in situ*. La ville de Pikine Nord s'est étendue de 0,5 Ha sur les champs. Les aménagements du Golf club (Partie Guédiawaye) et de l'ADIE ont respectivement pris 27,5 et 2,6 Ha. Entre 2003 et 2011, 14 Ha de la ville se sont effectivement posés sur les terres agricoles. Pendant cette période, il n'y a pas eu d'aménagements *in situ*. Ceux-ci vont reprendre entre 2011 et 2014 avec la construction de l'axe du PRECOL qui va grignoter 3,2 Ha de champs maraîchers. À la même époque, le front de Pikine Nord et Pikine Ouest a fait reculer les champs maraîchers 2 Ha. Puis, de 2014 à 2016, quelque 6 Ha de champs ont été rasés dans le site du Technopôle. La **Carte 9** regroupe les étapes de l'évolution de l'occupation du sol des différentes entités spatiales étudiées de 1997 à 2016.



Carte 9 : Dynamique spatiale de la Grande Niayes de Pikine de 1997 à 2016

Au total, ce sont 56 Ha de terres agricoles qui ont été directement convertis : 17 Ha par la ville et 39 Ha par les aménagements *in situ*. Si l'on compare ce résultat à la superficie totale des champs disparus, il reste 28 Ha dont la disparition serait indirectement liée à l'urbanisation (zones terrassées et non construites, abandons de terres, inondations, etc.).

3-2. Discussion

La cartographie de l'évolution des superficies maraîchères dans la Grande *Niayes* de Pikine est intéressante dans la mesure où elle quantifie les rapports spatiaux entre la ville et la *Niayes*. Les résultats produits montrent comment les politiques d'aménagement urbain négligent la fonction écologique du site au détriment d'infrastructures non agricoles. Ces renseignements à fois récents et précis, sont témoins de l'inefficacité des stratégies de gestion mises en place pour protéger le site. Ils mettent aussi en relief l'actualité du processus d'anthropisation des environnements urbains dans les grandes métropoles d'Afrique et particulièrement du Sénégal. La baisse des superficies cultivables au profit de l'urbain à Pikine s'inscrit ainsi dans la dynamique d'étalement de la région de Dakar. Les travaux de [7] confirment cette tendance à Pikine mais aussi à Yeumbeul, anciennes cuvettes devenues la deuxième banlieue de Dakar. L'essentiel de ces habitations a pris pied dans des zones *non aedificandi*. Ce qui accentue les impacts des inondations qui ont gagné en ampleur depuis les retours pluvieux en 2006. Ce contexte pose en même temps la question de l'assainissement à cause de la proximité de la nappe et l'absence de réseaux de drainage des eaux pluviales. Cette situation a tendance à toucher la majeure partie de la banlieue dakaroise. [8] a fait l'état des lieux à Djiddah Thiaroye Kao qui intègre la même problématique. Il faut noter aussi que la sollicitation de ces espaces ne se limite pas à Dakar, elle concerne toute la frange côtière bordée par les Niayes. L'attractivité du milieu (biodiversité et climat subguinéen) est considérée comme un facteur important de l'urbanisation de la zone (*ibid.*). Qui plus est, la même problématique est observée en Afrique de l'Ouest, notamment dans la commune de Yopougon en Côte d'Ivoire.

[9] ont démontré qu'entre 2004 et 2007, les superficies agricoles dans les villages périurbains de Lokoa, Béago et Azito ont perdu 41 % de leur superficie. Ils ont aussi révélé que comment les travaux de [10] ont favorisé la prise en compte de l'AU à Ouagadougou. Dans toutes ces études, la régression des surfaces agricoles est imputée à l'étalement urbain consécutif à la forte urbanisation. [11] affirment que la population urbaine africaine est passée de 33 à 414 millions entre 1950 et 2011 et risque d'atteindre 1 265 millions en 2050, soit une croissance moyenne de 3,5 %. Cependant dans certains cas, la ville ne s'étend pas que sur les zones agricoles. C'est le cas en Haute-Savoie où les chiffres sur l'extension de la ville sont supérieurs à la consommation d'espaces agricoles. Ceci est causé par le fait que la ville s'étend aussi sur les espaces délaissés, les dents creuses et les espaces en mutation [12]. Les études de [13] vont même jusqu'à affirmer que l'agriculture périurbaine facilite l'étalement de la ville sur les espaces naturels. En effet, explique-t-il, la destruction du patrimoine forestier périphérique d'Abidjan a commencé avec les plantations de café-cacao et de palmier à huile. Et que les espaces récupérés par la ville sont généralement des jachères. Ceci nuance toute tentative de généralisation des mécanismes de progression de la ville sur les périphéries agricoles. Quoi qu'il en soit, des mesures de conservation semblent nécessaires. Toutefois à Dakar, même si des mesures de conservation ont été prises par le Programme d'Actions pour la Sauvegarde et le Développement Urbain des Niayes et zones vertes de Dakar (PASDUNE) en 2002 [14], la baisse des terres agricoles de la *Niayes* continue (*Figure 4*).

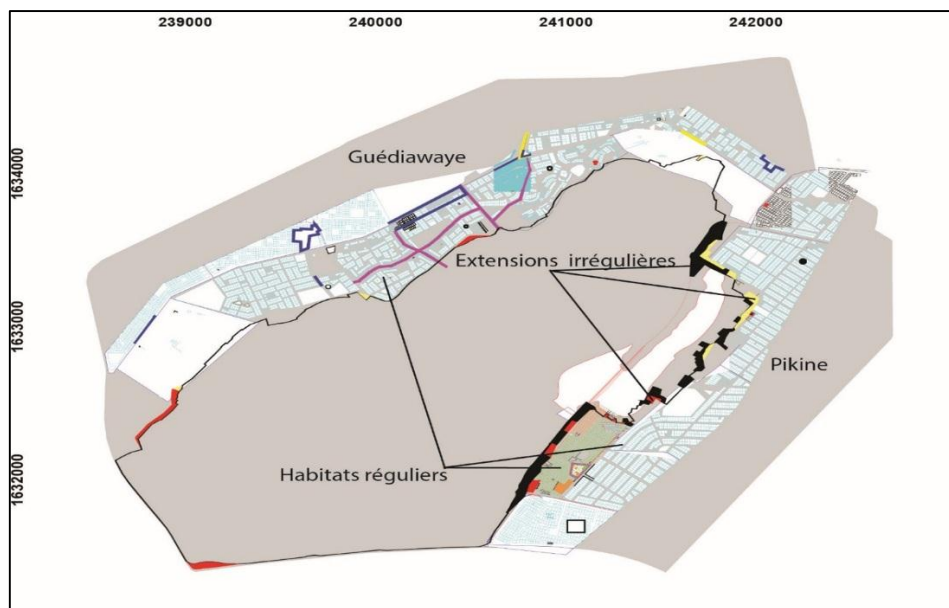


Figure 1 : Extension irrégulière de la ville autour de la Niayes de Pikine

(Source des données : Service cadastral de Pikine (2015); conception Diop, 2018)

Ainsi, les résultats obtenus de l'étude ne seraient pas du fait de la seule continuité d'une urbanisation soutenue par la croissance démographique. Mais, ils découleraient aussi d'une application peu rigoureuse des mesures de conservation prises. [8] précise à cet effet que ce programme n'a pas abouti faute de « *mécanisme de concrétisation* » (p. 219). Elle attribue ce blocage aux conflits d'intérêts entre acteurs et aux contraintes juridiques et institutionnelles. En effet, explique-t-elle, chaque catégorie d'acteurs (maraîchers, entrepreneurs, promoteurs immobiliers) perçoit l'espace selon ses besoins. Ainsi, il est difficile de préserver les *Niayes* si l'on veut lui attribuer une seule fonction. De plus, il y a les lenteurs administratives qu'elle attribue à un manque de volonté de la part des hommes politiques. De plus, le statut foncier des maraîchers de la zone est précaire. Ils ne sont pas propriétaires légaux des champs qu'ils exploitent. En effet, l'analyse de la situation foncière montre une superposition de possessions datant de l'avant colonisation. A cette époque, le régime foncier coutumier était basé sur la collectivité des terres indivisibles et inaliénables gérées par un Lamane (propriétaire terrien). Ce régime a été perturbé par l'avènement du Code civil français de septembre 1830. Ce dernier consacre la propriété individuelle et instaure le régime de l'immatriculation le 26 juillet 1932. Toutes les possessions doivent désormais être immatriculées.

Cette mesure s'est heurtée à la résistance des chefs coutumiers obligeant le gouvernement sénégalais à repenser la législation foncière du pays. C'est dans ce cadre que fut instauré un régime dualiste alliant droit de propriété et de non propriété. Mais en 1964, la loi 46-64 sur le domaine national vient annihiler le droit coutumier de possession et transfère toutes les terres non immatriculées ou pas en procédure d'immatriculation au seul compte de l'État. Cette fois-ci aussi, cette loi rencontre la résistance des Lamanes qui se réclament toujours maîtres de leurs terres. Certains ont profité du Code civil français pour faire constater par actes administratifs leurs possessions. Cependant la loi 46-64 stipule que ce type de possession n'est rattaché à aucun patrimoine ou propriété. La Grande Niayes de Pikine a hérité de cette hétérogénéité de tenures. En effet, on y trouve des possessions de l'État, conformément à la loi de 46-64, mais aussi de privés. Le domaine du Technopole est une propriété de l'État. Il en est de même pour la grande majorité des terres du domaine du CDH, la partie restante étant détenue par des privés. Ces derniers possèdent aussi la partie Sud du Technopole où les terrassements sur 8 Ha ont commencé. Le Golf club de Dakar, situé dans la partie Nord du Technopole et la Cité Fayçal de Cambérène sont également détenus par des privés (**Figure 5**).

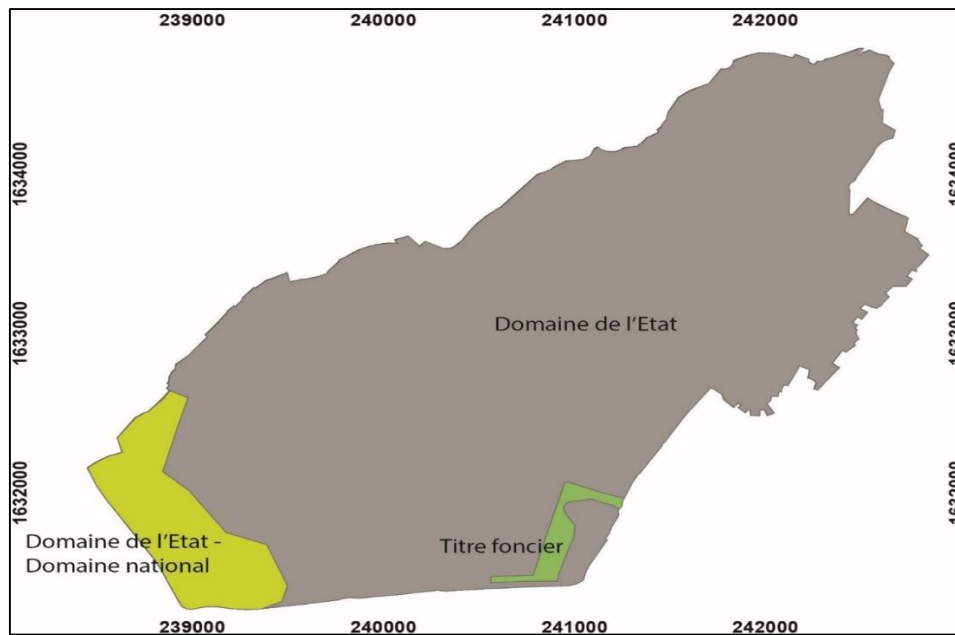


Figure 2 : Répartition du foncière de la Grande Niayes

(Source : PASDUNE 2002; adapté par Diop, 2018)

4. Conclusion

En somme, le foncier agricole dans la Grande Niayes de Pikine est depuis 20 ans soumis à une régression continue. L'étalement urbain et l'anthropisation de la zone soutiennent la conversion des champs maraîchers en foyers humains ou en établissements spécialisés. La dynamique urbaine est particulièrement active à Pikine Nord et Pikine Ouest où la densité du volume urbain favorise son empiètement sur les terres agricoles. Cette convoitise est imputable, d'une part, à sa situation de zone tampon entre Dakar et sa banlieue. D'autre part, les attributs socio-écologiques de cet espace en font une cible. Ainsi, il attire les projets d'aménagement portés par l'État ou les particuliers. Ces projets sont pour la plupart défavorables au maintien et au développement de l'agriculture qui y est pratiquée. Nonobstant, ils continuent à s'installer malgré l'opposition des maraîchers.

Références

- [1] - S. T. FALL and A.S. FALL, "Cités horticoles en sursis ? L'agriculture urbaine dans les grandes Niayes au Sénégal", CRDI, Ottawa (Ontario), (2001) 126 p. et annexes
- [2] - I. CISSE, A. S. FALL and S. T. FALL, in "Cités horticoles en sursis ? L'agriculture urbaine dans les Niayes au Sénégal", CRDI, Ottawa (Ontario), (2001) 1 - 10
- [3] - S. M. DIOP, "Analyse des impacts des activités anthropiques sur les ressources naturelles de la grande Niaye de Pikine", Mémoire de Master 1, Lettres et Sciences Humaines, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal, (2012) 82 p.
- [4] - KH. DIOP, "Étude des contraintes du maraîchage dans la Grande Niayes de Pikine et leurs conséquences", Mémoire de master 2, Lettres Et Sciences Humaines, Université Gaston Berger de Saint-Louis, (2015) 75 p.

- [5] - E. S. NDIONE, "Pikine aujourd'hui et demain. Diagnostic participatif de la ville de Pikine (Dakar, Sénégal)", Enda Graf Sahel, Grand-Yoff, Dakar, (2009) 110 p.
- [6] - A. M NIANG, "Dynamique des espaces agricoles urbains et péri-urbains. Cas de la région de Dakar au Sénégal", (2004)
- [7] - A. DIOP, "Dynamique de l'occupation du sol des Niayes de la région de Dakar de 1954 à 2003 : exemples de la grande Niaye de Pikine et de la Niaye de Yeumbeul", DEA, Faculté des Sciences et Techniques, Institut des Sciences de l'Environnement, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal, (2006) 92 p.
- [8] - M. NDAO, "Dynamiques et gestion environnementales de 1970 à 2010 des zones humides au Sénégal : étude de l'occupation du sol par télédétection des Niayes avec Djiddah Thiaroye Kao (à Dakar), Mboro (à Thiès) et Saint-Louis", Thèse de doctorat, Géographie et aménagement, Université de Toulouse 2 Le Mirail, cotutelle internationale avec l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal, (2012) 365 p.
- [9] - Y. E. KOUAKOU, B. KONÉ, B. BONFOH, M. S. KIENTGA, Y. A. N'GO, I. SAVANE and G. CISSÉ, *L'étalement urbain au péril des activités agro-pastorales à Abidjan*, *Vertigo*, 10 (2) (2010), <http://journals.openedition.org/vertigo/10066> (septembre 2018)
- [10] - A. S. BAGRÉ, M. KIENTGA, G. CISSÉ and M. TANNER, Processus de reconnaissance et de légalisation de l'agriculture urbaine à Ouagadougou : de la légitimation à la légalisation, *Bioterre*, Numéro spécial, (2002) 139 - 148
- [11] - F. LANÇON, O. MORA, F. AUBERT, L'extension urbaine à travers le monde : enjeux pour les villes et les campagnes, *Cahiers Demeter*, 15 (2014) 83 - 99, https://sl.membogo.com/company/CPYeQ23lLcPYvZ9GTj339cZ7/asset/files/l_extension_urbaine_a_travers_le_monde_enjeux_pour_les_villes_et_les_campagnes.pdf (septembre 2018)
- [12] - Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie, *"Mesure et suivi de l'extension urbaine et de la consommation des espaces agricoles"*, (2012) 17 p.
- [13] - R. K. OURA, Extension urbaine et protection naturelle : la difficile expérience d'Abidjan, *Vertigo*, 12 (2) (2012) 25 p.
- [14] - MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE ET DE LA PRÉVENTION, *"Décret n° 2002-1042 du 15 octobre 2002 ordonnant l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'Actions pour la Sauvegarde et le Développement urbain des « Niayes » et zones vertes de Dakar et prescrivant des mesures de Sauvegarde"*, République du Sénégal, (2002) 3 p., <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article1215>